



INFO ÉCOLES

ÉDITO

La ville de Nérac gagne des habitants au dernier recensement... mais elle perd des élèves.



Entre 2018 et 2023, le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques de Nérac est passé de 520 à 420.

Cette baisse des effectifs nous permet de réorganiser nos écoles sur 3 sites au lieu de 4, tout en conservant une qualité d'accueil optimale de nos enfants, sans perte de classe.

Cette réorganisation sera effective à la rentrée 2024.

Le service scolaire de la Mairie se tient à votre disposition pour toute question.

Nicolas LACOMBE
Maire de Nérac
1^{er} vice-président du Conseil départemental



Rentrée de septembre 2024 :
une nouvelle répartition
des niveaux

Les écoles de Nérac



L'école maternelle
Jean Moulin



TPS / PS / MS

Très petite section / Petite Section / Moyenne Section

Direction : Mme Laëticia Amédée

Services municipaux :
Garderie matin et soir
Cantine scolaire

Rue de Nazareth / 05 53 65 14 14
Lundi - mardi - jeudi - vendredi
8h45-12 h00 et 13h45-16h30



L'école
Marie Curie



GS / CP

Grande Section / Cours Préparatoire

Direction : Mme Aude Gassané

Services municipaux :
Accueil périscolaire (ALPS)
matin et soir
Cantine scolaire

32 allées d'Albret / 05 53 65 01 21
Lundi - mardi - jeudi - vendredi
8h30-12 h00 et 13h45-16h15



L'école élémentaire
Jean Rostand

CE1 au CM2



Direction : M. Olivier Tuja

Services municipaux :
Accueil périscolaire (ALPS)
matin et soir
Cantine scolaire

11 allées d'Albret / 05 53 65 09 88
Lundi - mardi - jeudi - vendredi
8h30-12 h00 et 13h45-16h15

Les écoles de Nérac

École Jean Moulin



La salle de motricité



Accueil du matin à la garderie

École Jean Rostand

Le gymnase



Distribution de fruits à la récré



Repas intergénérationnel à la cantine



Dans la cour

École Marie Curie



Salle de classe



Salle ALPS

Inscriptions scolaires et péri-scolaires



La première inscription de l'enfant se fait directement en mairie pour l'entrée en TPS (toute petite section) ou PS (petite section) de maternelle. (Fiche d'inscription disponible à l'accueil de la mairie ou sur www.nerac.fr > Démarches en ligne).

Pour les autres niveaux (de la moyenne section au CM2), un dossier de ré-inscription sera remis à chaque famille début mai, via le cartable de l'élève, à retourner au plus tard le 14 juin 2024.

Que ce soit pour une inscription ou une ré-inscription, il s'agit d'un dossier unique scolaire + periscolaire.

Pour contacter les services scolaires de la Mairie



Service des Affaires scolaires

Stéphanie DESIDERA

05 53 97 63 79

etatcivil@ville-nerac.fr

Service Péri-scolaire

Véronique BESLOT

06 07 24 82 93

alps@ville-nerac.fr